

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	12
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Non participation au vote	/

L'an deux mille quinze,

le onze décembre à quatorze heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etai^{ent} présents : Messieurs Charles de COURSON, Vincent VERSTRAETE, Philippe SALMON, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jean-Michel POINTUD, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON, Roland BOULARD, Et Mesdames Valérie MORAND, Lise MAGNIER, Dominique DETERM.

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS - BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50 et R.1424-1 à R.1424-55 ;

Considérant la délibération n° 36/2015 du 11 décembre 2015 par laquelle le Conseil d'Administration a adopté le Budget Primitif 2016 – section de fonctionnement- du SDIS de la Marne ;

Considérant l'inscription d'un crédit de 169 982.35 € au budget primitif 2016 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

DECIDE d'autoriser le président à individualiser les subventions aux associations pour un total de **169 982.35 €**, avec la répartition suivante :

• En faveur de L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE:	156 000.00 €
• En faveur de ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS:	800.00 €
• En faveur des ASSOCIATIONS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA MARNE	
section JSP DORMANS	108.00 €
section JSP EPERNAY	702.00 €
section JSP FISMES	486.00 €
section JSP MONTMORT LUCY	252.00 €
section JSP PRIEURE DE BINSON	198.00 €
section JSP REIMS	540.00 €
section JSP SAINTE MENEHOULD	522.00 €
section JSP SEZANNE	180.00 €
section JSP SUIPPES	936.00 €
section JSP VANAUULT LES DAMES	288.00 €
section JSP VERZENAY	504.00 €
section JSP VITRY LE FRANCOIS	414.00 €
section JSP WARMERIVILLE	594.00 €
TOTAL	5 724.00 €
• En faveur de l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'EPERNAY	200.00 €
• En faveur de l'AMICALE DES PERSONNELS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS DE LA MARNE	5 000.00 €.
• En faveur des ORGANISATIONS SYNDICALES	
Pour le syndicat CGT	967.92 €
Pour le syndicat FO	654.91 €
Pour le syndicat Avenir secours	635.52 €
TOTAL	2 258.35 €

AUTORISE le Président à finaliser et à signer la convention d'attribution de subvention au profit de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Marne pour l'année 2016.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON